

InfoCOUPE

FEVRIER 2024

Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 85a, 90u et 91a situées sur la commune de Vélizy.

Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Informations coupe

Parcelles	85a, 90u et 91a
Surface	28,81 hectares
Volume de bois prélevé	1170 m ³
Type de peuplements	Châtaigniers, érables, chênes, hêtres...
Date de début des travaux	Février 2024
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> Grâce à cette coupe, les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.



Pourquoi cette coupe ?

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public

Cette coupe a lieu dans le cadre de **création de chemins de cloisonnements**. Ces chemins ont pour fonction de **canaliser le passage des engins et des bûcherons** afin de **protéger les sols forestiers**.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 85a, 90u et 91a.

- Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**

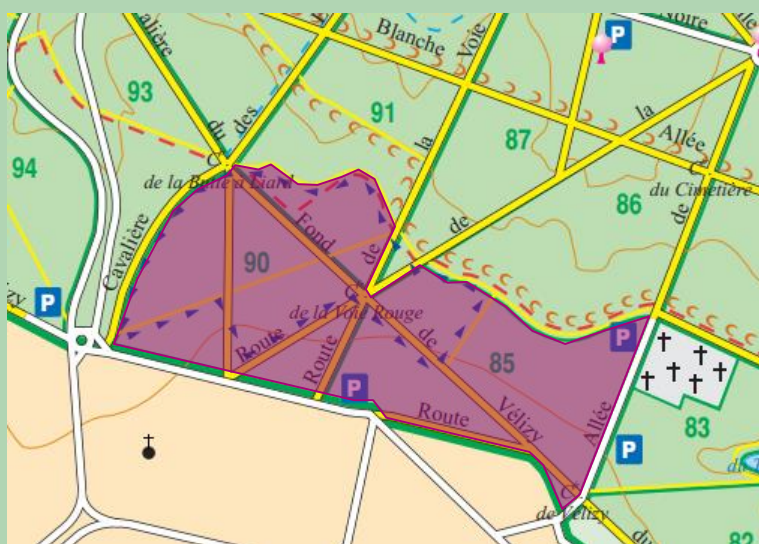
Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ;
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



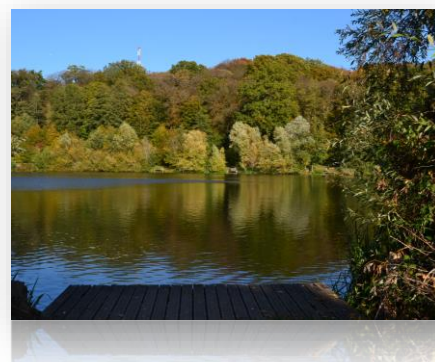
Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Ile-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rasées restent nécessaires pour quelques cas très particuliers :
crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
Rue Francisco Ferrer
78210 Saint-Cyr-L'école

Ag.versailles@onf.fr